



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F – 81150

13^{ème} séance du Conseil municipal

18 juillet 2022

DEL N° 2022/034

Le 18 juillet 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carraïroles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel		EXCUSE		PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			PUJOL Benjamin		EXCUSE	
LEBERT Joffrey		EXCUSE		RIGAL Ludivine		EXCUSEE	
LEHUGEUR Virginie		EXCUSEE		SIE Eric			VERGNES François
MENARD Marjorie	P			VERGNES François	P		
MOSNA Ingrid	P			VIGUIER Frédéric	P		
MURIENTE Jean-Paul	P			VIEU Max	P		
PAGES Francis	P			Caroline TICHIT, secrétaire de mairie est présente			
Présents	9		Représenté	1	Absents	5	

Date de la convocation : 11 juillet 2022

Secrétaire de Séance : Sabine BERTRAND

2022-13-05 Dossiers divers

2022-13-05-01 Enquêtes publiques

Trois enquêtes publiques sont en cours ou démarreront prochainement

- Est en cours l'enquête publique sur le futur Plan de prévention des risques naturels « effondrement des berges »

Le maire doit prochainement participer à une visio avec le commissaire enquêteur au cours de laquelle il rappellera les remarques

- Sont prévus à court terme :
 - Des **enquêtes publiques conjointes** (instauration de périmètre de protection autour du prélèvement de Rivières, enquête parcellaire et enquête préalable à la déclaration d'utilité publique) **pour le syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Gaillacois**

Après en avoir délibéré, tenant compte de l'intérêt général du projet, les élus à l'unanimité prennent acte des procédures engagées, constatent leur caractère obligatoire et indispensable à la bonne marche de la production d'eau potable sur le territoire communal. Ils ne manifestent aucune remarque autre que le soutien à la démarche engagée par le SMAEPG.

Délibération 2022/D034							
Élus présents		9		Élus représentés		1	
Pour	10	Abstention	0	Contre	0		

Le Maire,
F. VERGNES



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune